



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
VILLE D'AJACCIO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

Le 27 janvier 2017 à 18h00 heures, le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 20 janvier 2017 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI.

Etaient présents :

M. SBRAGGIA, Mme RUGGERI-ZANETTACCI, M. VANNUCCI, Mme GUERRINI, M. PUGLIESI, Mme OTTAVY-SARROLA, M. BILLARD, M. VOGLIMACCI, Mme COSTA-NIVAGGIOLI, M. BALZANO, Mme BIANCAMARIA, M. ARESU, Mme CORTICCHIATO, Adjoints au Maire.
Mme FLAMENCOURT, M. PAOLINI, M. CAU, Mme JEANNE, Mme BERNARD, M. FILONI, M. CASTELLANA, Mme NADAL, M. LUCCIONI, M. KERVELLA, M. FERRARA, Mme FALCHI, M. BACCI, Mme FELICIAGGI, M. HABANI, M. MONDOLONI, Mme ZUCCARELLI, Mme MASSEI, M. LUCIANI, Conseillers municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

Mme OTTAVY à M. SBRAGGIA, Mme SICHI à Mme BERNARD, Mme SANNA à M. FILONI, Mme SANTONI-BRUNELLI à M. le maire, Mme VILLANOVA à M. ARESU, M. DELIPERI à Mme FLAMENCOURT, Mme SIMONPIETRI à M. LUCIANI

Etaient absents :

M. CHAREYRE, M. CIABRINI, Mme GRIMALDI D'ESDRA, M. BASTELICA, M. LEONETTI, Mme RICHAUD, Mme GUIDICELLI, M. FALZOI, Mme GIACOMETTI, Conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	33
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, Mme MASSEI est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Séance du vendredi 27 janvier 2017

Délibération N°2017/10

Transformation d'un emploi budgétaire à temps complet afin de permettre la promotion interne et l'avancement de grade d'un agent communal suite à l'avis de la commission administrative paritaire du 16 décembre 2016.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

Afin de permettre la promotion interne et l'avancement de grade d'un agent communal suite à l'avis de la Commission Administrative Paritaire du 16 décembre 2016, il est nécessaire de procéder à la modification d'un emploi à temps complet suivant :

CATEGORIE B : 1 poste

Transformation de	En
1 poste d'Agent de maîtrise principal	1 poste de Technicien

Considérant qu'il y a lieu de modifier 1 emploi budgétaire à temps complet afin de permettre la promotion interne et l'avancement de grade d'un agent communal suite à l'avis de la Commission Administrative Paritaire du 16 décembre 2016,

Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Ville, pour l'exercice 2017, chapitre 012.

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL

D'autoriser Monsieur le Maire à modifier le tableau des emplois budgétaires à temps complet comme suit:

CATEGORIE B : 1 poste

Transformation de	En
1 poste d'Agent de maîtrise principal	1 poste de Technicien

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER

LE CONSEIL MUNICIPAL

**Ouï l'exposé de Monsieur Stéphane SBAGGIA, adjoint délégué
et après en avoir délibéré**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;
Vu la loi 84.53 Modifiée du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'avis favorable de la Commission des Finances et de l'Administration Générale en date du
Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 27 janvier. 2017 ;

Considérant qu'il y a lieu de transformer 1 emploi budgétaire à temps complet afin de permettre la promotion interne et l'avancement de grade d'un agent communal suite à l'avis de la Commission Administrative Paritaire du 16 décembre 2016,

Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Ville, pour l'exercice 2017, chapitre 012,

Considérant qu'il revient au Conseil Municipal d'autoriser la transformation et la création d'emplois budgétaires,

AUTORISE

A l'unanimité de ses membres présents ou représentés

M. le Maire à transformer 1 emploi budgétaire à temps complet afin de permettre la promotion interne et l'avancement de grade d'un agent communal suite à l'avis de la Commission Administrative Paritaire du 16 décembre 2016 selon le détail suivant :

CATEGORIE B : 1 poste

Transformation de	En
1 poste d'Agent de maîtrise principal	1 poste de Technicien

DIT

Que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget de la Ville, exercice 2017, chapitre 012.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.
(Suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME

LE DEPUTE-MAIRE



Laurent MARCANGELI

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20170127-2017_10-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/02/2017

Publication : 02/02/2017

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

